

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 27.07.2025 Révision: 27.07.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: GRF SPRAY ADHESIVE AE 500ML*12 L221
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Colle
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Bison International

Dr.A.F.Philipsstraat 9

NL-4462 EW Goes

PO Box 160

NL-4460 AD Goes

tel. +31 88 3235700

fax. +31 88 3235800

e mail: sds@boltonadhesives.com

- Service chargé des renseignements: PSRA
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

GHS09 environnement

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets Aquatic Chronic 2 H411 néfastes à long terme.

(suite page 2)

FR

www.griffon.eu 1/15



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.07.2025 Révision: 27.07.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit: GRF SPRAY ADHESIVE AE 500ML*12 L221

(suite de la page 1)



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger







GHS02 GHS07 GHS09

- · Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les aérosols.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

- 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.

FR

(suite page 3)

www.griffon.eu 2/15



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.07.2025 Révision: 27.07.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit: GRF SPRAY ADHESIVE AE 500ML*12 L221

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Colle

· Description: Colle		
 Composants dangereux: 		
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Numéro index: 603-019-00-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37	oxyde de diméthyle Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	25-50%
Numéro CE: 926-605-8 Reg.nr.: 01-2119486291-36- XXXX	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336, EUH066	≥10-<25%
Numéro CE: 931-254-9 Reg.nr.: 01-2119484651-34- XXXX	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	≥10-<25%
Numéro CE: 921-024-6 Reg.nr.: 01-2119475514-35- XXXX	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	≥2,5-<10%
Numéro CE: 927-510-4 Reg.nr.: 01-2119475515-33- XXXX	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	≥2,5-<10%
CAS: 110-82-7 EINECS: 203-806-2 Numéro index: 601-017-00-1 Reg.nr.: 01-2119463273-41- XXXX	cyclohexane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	≥2,5-<10%
CAS: 110-54-3 EINECS: 203-777-6 Numéro index: 601-037-00-0 Reg.nr.: 01-2119480412-44- XXXX	n-hexane Flam. Liq. 2, H225; Repr. 2, H361f; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336 Limite de concentration spécifique: STOT RE 2;H373: C ≥ 5 %	≥1-<2,5%

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 4)

FR

www.griffon.eu 3/15



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.07.2025 Révision: 27.07.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit: GRF SPRAY ADHESIVE AE 500ML*12 L221

(suite de la page 3)

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Assurer une aération suffisante.
- · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

(suite page 5)

- FR

www.griffon.eu 4/15



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.07.2025 Révision: 27.07.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit: GRF SPRAY ADHESIVE AE 500ML*12 L221

(suite de la page 4)

(suite page 6)

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:

Oral

Dermique

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- Classe de stockage: 2 B
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

Composar	nts présentant des valeurs-seuil à surveil	ler par poste de travail:	
115-10-6 о	xyde de diméthyle		
VLEP Vale	eur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm		
110-82-7 с	yclohexane		
	eur momentanée: 1300 mg/m³, 375 ppm eur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm		
110-54-3 n	-hexane		
VLEP Vale R2	eur à long terme: 72 mg/m³, 20 ppm		
DNEL			
Hydrocarb	ures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5%	n-hexane	
Oral	Consommateur, hirondelle, long terme	1301 mg/kg bw/day (rat)	
Dermique	Worker, dermal, longterm exposition	13964 mg/kg bw/day (rat)	
	Consommateur, dermal(e), long terme	1377 mg/kg bw/day (rat)	
Inhalatoire	Worker, inhalative, longterm exposition	5306 mg/m³ (rat)	
	Consommateur, par inhalation, long terme	1131 mg/m³ (rat)	
Hydrocarb	ures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane		
Oral	Consommateur, hirondelle, long terme	1301 mg/kg bw/day (rat)	
Dermique	Worker, dermal, longterm exposition	13964 mg/kg bw/day (rat)	
	Consommateur, dermal(e), long terme	1377 mg/kg bw/day (rat)	
Inhalatoire	Worker, inhalative, longterm exposition	5306 mg/m³ (rat)	
	Consommateur, par inhalation, long terme	1131 mg/m³ (rat)	

www.griffon.eu 5/15

699 mg/kg bw/day (rat) 773 mg/kg bw/day (rat)

699 mg/kg bw/day (rat)

2035 mg/m³ (rat)

Consommateur, hirondelle, long terme

Worker, dermal, longterm exposition Consommateur, dermal(e), long terme

Inhalatoire Worker, inhalative, longterm exposition



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.07.2025 Révision: 27.07.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit: GRF SPRAY ADHESIVE AE 500ML*12 L221

				(suite de la pag
	Consommateur, par inhalation, long terme 608 mg/m³ (rat)			
Hydrocarb		llcanes, isoalcanes, cyclique	s	
Oral	Consommate	eur, hirondelle, long terme	149 mg/kg bw/day (rat)	
Dermique	Worker, derr	nal, longterm exposition	300 mg/kg bw/day (rat)	
	Consommate	eur, dermal(e), long terme	149 mg/kg bw/day (rat)	
Inhalatoire	Worker, inha	llative, longterm exposition	2085 mg/m³ (rat)	
	Consommate	eur, par inhalation, long terme	477 mg/m³ (rat)	
110-82-7 cy	yclohexane			
Oral	Consommate	eur, hirondelle, long terme	59,4 mg/kg bw/day (rat)	
Dermique	Worker, derr	nal, longterm exposition	2016 mg/kg bw/day (rat)	
	Consommate	eur, dermal(e), long terme	1186 mg/kg bw/day (rat)	
Inhalatoire	Worker, inha	llative, shortterm exposition	700 mg/m³ (rat)	
	Worker, inha	lative, longterm exposition	700 mg/m³ (rat)	
	Consommate	eur, court, par inhalation	412 mg/m³ (rat)	
	Consommateur, par inhalation, long terme		206 mg/m³ (rat)	
PNEC				
110-82-7 c	yclohexane			
Eau douce		0,207 mg/l (rat)		
Fresh water sediment		3,627 mg/kg dry weight (rat)		
Eau de mer		0,207 mg/l (rat)		
Marine sediment		3,627 mg/kg dry weight (rat)		
Sol		2,99 mg/kg (rat)		
Sewage treatment plant		3,24 mg/l (rat)		
Sporadic release		0,207 mg/l		

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: Filtre A

(suite page 7)

FR

www.griffon.eu 6/15



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.07.2025 Révision: 27.07.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit: GRF SPRAY ADHESIVE AE 500ML*12 L221

(suite de la page 6)

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,12 mm

Caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 10 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

- · Protection des yeux/du visage Pas nécessaire.
- · Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Aérosol

· Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition 60 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: 0,7 Vol %
· Supérieure: 18,6 Vol %
· Point d'éclair -42 °C
· Température d'auto-inflammation 235 °C

• Température de décomposition: Non déterminé.

· **pH** Le mélange est un gaz.

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) Non déterminé. • Pression de vapeur à 20 °C: 5200 hPa

(suite page 8)

FR

www.griffon.eu 7/15



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.07.2025 Révision: 27.07.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit: GRF SPRAY ADHESIVE AE 500ML*12 L221

(suite de la page 7) · Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C: ~0,773 g/cm³ Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé. 9.2 Autres informations Toutes les données physiques pertinentes ont été déterminées pour le mélange. Toutes les données non déterminés ne sont pas mesurables ou non pertinentes pour la caractérisation du mélange. Aspect: Aérosol · Forme: · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. · Teneur en solvants: Solvants organiques: 88.6 % · VOC (CE) 88,64 % · Teneur en substances solides: 13,5 % · Changement d'état · Taux d'évaporation: Non applicable. · Informations concernant les classes de danger physique Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

(suite page 9)

FR

www.griffon.eu 8/15



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.07.2025 Révision: 27.07.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit: GRF SPRAY ADHESIVE AE 500ML*12 L221

(suite de la page 8)

· Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiquë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

		terminantes pour la classification:
115-10-6 ox	cyde de d	iméthyle
Inhalatoire	LC50/4 h	308 mg/l (rat)
Hydrocarbi	ures, C6-0	C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane
Oral	LD50	>3350 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (rat)
Hydrocarbi	ures, C6,	isoalcanes, <5% n-hexane
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (rat)
Hydrocarbi	ures, C6-0	C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (rat)
Hydrocarbi	ures, C7,	n-alcanes, isoalcanes, cycliques
Oral	LD50	>5840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2920 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>23,3 mg/l (rat)
110-82-7 cy	/clohexan	ie
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)

www.griffon.eu 9/15



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.07.2025 Révision: 27.07.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit: GRF SPRAY ADHESIVE AE 500ML*12 L221

			suite de la page 9)
Inhalatoire	LC50/4 h	32,88 mg/l (rat)	
110-54-3 n	-hexane		
Oral	LD50	16000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)	
Inhalatoire	LC50/4 h	172 mg/l (rat)	

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Non applicable.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Indications toxicologiques complémentaires:
- · Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) Non applicable.
- · Sensibilisation Non applicable.
- Toxicité par administration répétée Non applicable.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 11)

FR -

www.griffon.eu 10/15



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.07.2025 Révision: 27.07.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit: GRF SPRAY ADHESIVE AE 500ML*12 L221

(suite de la page 10)

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR/ADN, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR/ADN 1950 AÉROSOLS
- · IMDG AEROSOLS, MARINE POLLUTANT

· IATA AEROSOLS, flammable

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR/ADN





· Classe 2 5F Gaz. · Étiquette 2.1

· IMDG





· Class 2.1 Gaz.

(suite page 12)

FR

www.griffon.eu 11/15



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.07.2025 Révision: 27.07.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit: GRF SPRAY ADHESIVE AE 500ML*12 L221

	(suite de la page
Label	2.1
IATA	
Class	2.1 Gaz.
Label	2.1
14.4 Groupe d'emballage ADR/ADN, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement	Le produit contient matières dangereuses po l'environnement : naphta léger (pétrole hydrotraité
Marine Pollutant:	Oui
Marguago apácial (ADR/ADN):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (ADR/ADN):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS:	Attention: Gaz F-D,S-U
Stowage Code Segregation Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capac of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with capacity above 1 litre: Category B. For WAST AEROSOLS: Category C, Clear of living quarter SG69 For AEROSOLS with a maximum capac of 1 litre:
	Segregation as for class 9. Stow "separated fror class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision class 2.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport: Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 75 kg On cargo aircraft only: 150 kg
ADR/ADN Quantités limitées (LQ)	1L
-	(suite page

www.griffon.eu 12/15



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.07.2025 Révision: 27.07.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit: GRF SPRAY ADHESIVE AE 500ML*12 L221

	(suite de la page 12)
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Code: E0
,	Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
	<u> </u>

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

E2 Danger pour l'environnement aquatique

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 57
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

 Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

Etiquetage des émissions en polluants volatils des produits de construction et de décoration: A+

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 14)

page 14

www.griffon.eu 13/15

FR



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 27.07.2025 Révision: 27.07.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit: GRF SPRAY ADHESIVE AE 500ML*12 L221

(suite de la page 13)

· Phrases importantes

H220	Gaz extrêmement inflammable.
11220	Gaz extrementent initallinable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008		
Aérosols, Section 2.3.1	Règles d'extrapolation	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La classification du mélange s'appuie	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	généralement sur la méthode de calcul en	
(exposition unique)	utilisant les données des substances	
	conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.	
terme (chronique) pour le milieu aquatique		

· Service établissant la fiche technique: PSRA

· Contact: PSRA

H400

Date de la version précédente: 22.01.2022 · Numéro de la version précédente: 43

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables - Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression - Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

(suite page 15)

www.griffon.eu 14/15



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.07.2025 Révision: 27.07.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit: GRF SPRAY ADHESIVE AE 500ML*12 L221

(suite de la page 14)

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

-R

www.griffon.eu 15/15